



Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique principal

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL

Le 26 octobre 2023

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Rapport mensuel sur le calcul détaillé du coût des services de fourniture de gaz naturel et de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission projeté – Novembre 2023
Notre dossier : 312-00959

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint une copie du rapport mentionné en objet pour le mois de novembre 2023. Le prix de fourniture pour le mois de novembre 2023 est établi à 3,13 \$/GJ. Le prix du service de système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) projeté pour les prochains douze mois débutant le 1^{er} novembre 2023 est de 9,128 ¢/m³.

Énergir soumet une version confidentielle du rapport mensuel où les annexes 2 et 3 contiennent les informations relatives aux achats responsables de gaz naturel ainsi qu'une version caviardée pour fins de publication sur le site web de la Régie.

À la lecture du rapport, vous constaterez également en page 3 du rapport que l'écart cumulatif projeté à remettre aux clients est établi à 80,3 M\$ au 31 octobre 2023. Lors de l'établissement du prix de la fourniture au 1^{er} octobre 2023, l'écart cumulatif projeté à remettre aux clients au 30 septembre 2023 était de 80,3 M\$ alors qu'en réalité, le solde aux livres au 30 septembre 2023 s'établit à 41,3 M\$ à remettre aux clients. Cet écart correspond principalement au transfert de coûts de la fourniture à l'équilibrage afin de tenir compte de la saisonnalité sur une période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2023 et ce, conformément à la méthode de fonctionnalisation par service des achats de fourniture approuvée par la Régie dans sa décision D-2015-177. Le détail de l'établissement de ce transfert sera présenté dans le cadre du Rapport annuel 2023 qui sera déposé à la Régie en décembre 2023.

Énergir soumet également pour approbation le calendrier de dépôt du rapport mensuel qu'elle propose pour l'année 2024.

Auriez-vous l'amabilité de nous faire parvenir tout commentaire au plus tard le lundi 30 octobre 2023, avant 15 h?

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb

p. j.